

COÛT DES FORMALITES ADMINISTRATIVES

1 - CREATION	60.000 F CFA
* Inscription au registre du commerce.....	15.000
* Inscription à la Chambre de commerce.....	10.000
* Inscription au CNSEE.....	10.000
* Etablissement de la carte.....	15.000
* Frais de Dossier CFE.....	10.000
2 - MODIFICATION.....	40.000 F CFA
3 - RENOUELEMENT.....	30.000 F CFA
4 - VISA ANNUEL (pour les ETRANGERS).....	10.000 F CFA
5 - DUPLICATA	25.000 F CFA

A - LES OPERATEURS ECONOMIQUES RESSORTISANTS DES PAYS HORS DE L'UDEAC DOIVENT :

- SE CONSTITUER EN SOCIETE DONT LE CAPITAL SOCIAL DOIT ETRE EGAL OU SUPERIEUR.....1.000.000 FCFA

- PAYER UN CAUTIONNEMENT

* POUR LES SOCIETES AYANT UN CAPITAL DE MOINS DE 100.000.000 FCFA UN FORFAIT DE..... 1.000.000 FCFA

* POUR LES SOCIETES AYANT UN CAPITAL DE PLUS DE 100.000.000 FCFA..... 1% EST APPLICABLE AU CAPITAL SOCIAL.

B - LES OPERATEURS ECONOMIQUES ETRANGERS QUI SE LANCENT DANS LES SECTEURS AGRICOLE, ELEVAGE, FORESTIER, FLUVIAL SONT EXONERES JUSQU'A 50 % DU PAIEMENT DU CAUTIONNEMENT.

POUR DECLARER LA CREATION D'UNE SOCIETE

IL FAUT :

- 1 - PRODUIRE LES DOCUMENTS CONCERNANT LE MANDATAIRE SOCIAL
(GERANT ET/OU CO-GERANTS PAR EXEMPLE)
- 2 - QUATRES (4) EXEMPLAIRES DES STATUTS NOTARIES AVEC MENTION DU MANDATAIRE
OU A DEFAUT LE PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE LE DESIGNANT ;
- 3 - UN CONTRAT DE BAIL COMMERCIAL COMPORTANT EVENTUELLEMENT UNE CLAUSE
SUSPENSIVE CONCERNANT LA REGULATION ADMINISTRATIVE DE L'ENTREPRISE AINSI
Q'UNE COPIE CERTIFIEE CONFORME PAR LE GUICHET UNIQUE .